

Charte croisière durable Méditerranée

Rédaction 2025



Charte

portant les
engagements des
compagnies de croisière

opérant en
Méditerranée française
et monégasque



CHARTÉ
CROISIÈRE
DURABLE
MÉDITERRANÉE



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Constats et conclusions

version 2022

La façade Méditerranée est la façade continentale la plus concernée par l'activité de la croisière. En 2025, la façade Méditerranée accueille 1 885 escales en France et 145 escales à Monaco. L'activité de la croisière en France, en 2025, représente une flotte de 147 navires associés à 52 compagnies de croisière. En 2025, la grande majorité des escales a été réalisée par 63 navires prévoyant plus de 10 escales sur l'année.

La charte croisière durable a été créée en octobre 2022 afin de répondre au développement de l'activité et à la sensibilité des citoyens et des autorités aux problématiques environnementales et de qualité de l'air. Elle est constituée d'engagements dépassant les exigences de la réglementation sur des aspects relatifs à l'impact environnemental de la croisière. Cette charte est un accord unique entre un État et les principaux armateurs de la croisière. En 2024, 4 ports ont été identifiés avec plus 70 escales par an sans possibilité à terme de connexion électrique (Ajaccio, Cannes, Villefranche sur mer, Saint Tropez).

Après 2 années d'application, les résultats de la charte sont tangibles : 32 compagnies signataires représentant 86 % des escales, réception de 68 auto-évaluations de navire, audit de 33 navires et certification de 26 navires.

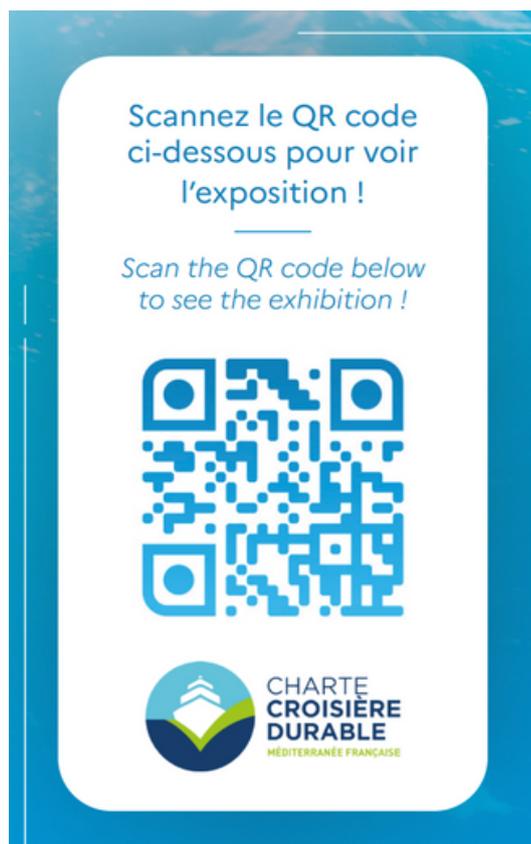
La mise en place de ce premier référentiel a permis de mieux identifier les caractéristiques techniques des navires interrogés, notamment :

- 42% de ces navires sont déjà raccordables à quai à ce jour,
- 51% de ces navires utilisent des scrubbers dont 34 % à boucle ouverte,
- 38 % des navires ont été construits avant 2009,
- 51% des moteurs des navires sont conformes aux exigences Tier II ou III.

Avec l'entrée en vigueur de la SECA MED au 1er mai 2025, la création de la Zone Maritime Particulièrement Vulnérable Nord Occidentale (ZMPV) et l'engagement d'adhésion de la principauté de Monaco, une révision des engagements et du référentiel de contrôle est indispensable.

Les évolutions réglementaires ont imposé une révision des 5 précédentes thématiques et des 13 engagements. Ainsi, 8 thématiques et de 20 engagements sont proposés dans cette nouvelle édition 2025 applicable au 1er janvier 2026.

EXPOSITION PHOTO : "POUR UNE MÉDITERRANÉE PRÉSERVÉE ET UNE CROISIÈRE DURABLE



Les enjeux 2025

Le référentiel 2025 identifie des axes d'évolution nécessaires par rapport au référentiel 2022 afin de renforcer et d'améliorer les actions entreprises par les compagnies dans un contexte continu d'évolution réglementaire.

L'objectif de cette nouvelle version de la charte reste identique : "Réduire l'impact environnemental de la croisière en valorisant des solutions techniques et organisationnelles réductrices de l'impact".

8
thématiques
pour
améliorer
l'impact des
navires



PARTICIPER À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, FAVORISER L'UTILISATION DE PRODUITS BIODÉGRADABLES À BORD DES NAVIRES ET MINIMISER LE RISQUE DE PROPAGATION D'ESPÈCES INVASIVES.



RÉDUIRE LE RISQUE DE COLLISION ENTRE NAVIRE ET CÉTACÉ, ET PARTICIPER AU SIGNALLEMENT DES GRANDS CÉTACÉS.



MINIMISER LES REJETS EN MER, NOTAMMENT LES EAUX DE SCRUBBERS ET LES EAUX DE PISCINE DANS LES EAUX TERRITORIALES FRANÇAISES, AINSI QUE LES EAUX USÉES NON TRAITÉES DANS LA ZMPV NORD OCCIDENTALE SOUS JURIDICTION FRANÇAISE.



FAVORISER UNE LOGISTIQUE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS À BORD ET DE VALORISATION À TERRE. LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET L'USAGE DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE.



RÉDUIRE LA POLLUTION SONORE ET LUMINEUSE DES NAVIRES DE CROISIÈRE EN NAVIGATION ET EN ESCALE.



RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES ET DE GAZ À EFFET DE SERRE EN NAVIGATION, EN ESCALE ET LORS DES EXCURSIONS.



SENSIBILISER LES PASSAGERS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, COMMUNIQUER SUR LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES NAVIRES DE LA COMPAGNIE.



DÉVELOPPER UNE DYNAMIQUE DE COLLABORATION AVEC LES TERRITOIRES POUR LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ESCALES ET DES EXCURSIONS.

20
engagements
pour mettre
en œuvre des
actions
concrètes



CHARTÉ
CROISIÈRE
DURABLE
MÉDITERRANÉE



MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Périmètre d'application

Le périmètre correspondant aux différents engagements pris dans le cadre de cette charte est défini sur la carte ci-dessous. Celle-ci indique les limites des eaux territoriales françaises et la zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) du nord-ouest de la Méditerranée.



Répartition géographique des engagements :

- **ZMPV (sous juridiction française) : 4 - 5 - 7 - 12**
- **Eaux territoriales françaises : 6**
- **Port et mouillage : 1 - 15 - 16 - 17 - 19 - 20**
- **Pas de spécification géographique : 2 - 3 - 8 - 9 - 10 - 11 - 13 - 14 - 18**

Les engagements des compagnies

Croisière durable

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

ENGAGEMENT 1

La compagnie s'engage à respecter les enjeux de protection des herbiers marins en ne mouillant que dans les zones autorisées par l'autorité côtière compétente.

ENGAGEMENT 2

La compagnie s'engage à utiliser des huiles biodégradables et à faible toxicité pour les composants sous-marins susceptibles d'entrer en contact avec le milieu marin (en anglais : OTSI), lorsque cela est techniquement possible. Ces composants doivent-être identifiés.

La compagnie s'engage également à utiliser des produits de nettoyage et des détergents biodégradables et non toxiques à bord pour les ponts extérieurs, lorsque cela est techniquement possible.

ENGAGEMENT 3

La compagnie s'engage à recenser les dysfonctionnements des systèmes de traitement des eaux de ballast à bord des navires, ainsi que les actions correctives associées, en conformité avec la Convention BWMS.



La compagnie s'engage également à mettre en œuvre les lignes directrices 2023 de l'OMI (MEPC.378 (80)) pour le contrôle et la gestion de l'encrassement biologique des navires, afin de minimiser le risque de transfert d'espèces aquatiques envahissantes.

PROTECTION DES CÉTACÉS

ENGAGEMENT 4

La compagnie s'engage à enregistrer les observations de grands cétacés dans la zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV) de la mer Méditerranée nord-occidentale, sous juridiction française, via le système OBSenMer.

Les engagements des compagnies

Croisière durable

ENGAGEMENT 5

La compagnie s'engage à mettre en œuvre des actions pour minimiser le risque de collision avec les grands cétacés :

- Réduire de la vitesse entre 10 et 13 nœuds en cas de détection de grands cétacés. Toutefois, une vitesse de sécurité doit être maintenue afin de permettre des manœuvres appropriées et efficaces pour éviter une collision et tout impact négatif potentiel sur la manœuvrabilité du navire.
- Former les équipages à la détection des cétacés et à la mise en œuvre des actions nécessaires en cas de détection.
- Signaler toute collision avec un cétacé à l'autorité côtière compétente.



RÉDUCTION DES REJETS EN MER

ENGAGEMENT 6

La compagnie s'engage, dans la limite des 12 milles nautiques, à ne pas rejeter les eaux de piscine chlorées, sauf en cas de nécessité liée à la sécurité.

La compagnie s'engage, à partir du 1er janvier 2026, à ne pas utiliser de scrubbers à boucle ouverte dans la limite des 6 milles nautiques. Les autorités françaises invitent les compagnies à maintenir cette limitation d'usage jusqu'à 12 mn.

ENGAGEMENT 7

La compagnie s'engage à ne pas rejeter d'eaux usées non traitées lors des opérations normales, sauf pour des raisons de sécurité, de maintenance ou en cas de dommages, conformément à la Convention MARPOL Annexe IV.

La compagnie s'engage à recenser les dysfonctionnements et opérations de maintenance des installations de traitement des eaux usées.

ENGAGEMENT 8

La compagnie s'engage à fournir, pour le navire devant faire l'objet d'un audit, la quantité annuelle de déchets alimentaires rejetés en mer .

Les engagements des compagnies

Croisière durable

RÉDUCTION ET VALORISATION DES DÉCHETS

ENGAGEMENT 9

La compagnie s'engage dans une logique de réduction et de suivi de ses déchets alimentaires, notamment en sensibilisant les passagers à cette problématique.

ENGAGEMENT 10

La compagnie s'engage dans une logique de réduction des déchets et à :

- Suivre la production annuelle de déchets par catégorie,
- Quantifier la proportion de déchets recyclables par catégorie (conformément à la Convention MARPOL),
- Définir des objectifs de réduction,
- Réduire les plastiques à usage unique.

La compagnie s'engage à fournir, pour le navire devant faire l'objet d'un audit, la quantité annuelle de déchets produits ainsi que la proportion de déchets recyclables par catégorie.

ENGAGEMENT 11

La compagnie s'engage à renforcer la formation de l'équipage au tri, au stockage et débarquement des déchets.



RÉDUCTION DES POLLUTIONS SONORES ET LUMINEUSES

ENGAGEMENT 12

La compagnie s'engage à ne pas utiliser d'éclairage sous-marin.

ENGAGEMENT 13

La compagnie s'engage à appliquer la circulaire MPEC.1/Circ.906 « lignes directrices révisées pour la réduction du bruit sous-marin émis par les navires afin de limiter les impacts négatifs sur la vie marine » dans le cahier des charges technique des nouveaux navires.

Sauf pour des raisons de santé, de sécurité ou de sûreté, la compagnie s'engage à limiter les diffusions sonores sur les ponts ouverts lorsqu'elle est au port. Cela inclut les informations générales et de divertissement.

Les engagements des compagnies

Croisière durable

RÉDUCTION DES GES ET POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

ENGAGEMENT 14

La compagnie s'engage dans un effort de décarbonation.

La compagnie s'engage également, lorsque cela est possible et faisable, à l'adoption d'innovations opérationnelles et/ou techniques appropriées visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (par exemple, des solutions numériques pour le suivi de l'énergie, l'assistance par voile, l'optimisation de la coque et de l'hélice, les batteries, les carburants à faible intensité en GES).

ENGAGEMENT 15

La compagnie s'engage à réduire les émissions atmosphériques en se raccordant électriquement à quai dès que possible et durant toute la durée de l'escale.

D'ici 2028, dans la mesure du possible sur le plan opérationnel, la compagnie s'engage à privilégier l'affectation de navires équipés a minima de moteurs Tier II pour les navires de plus de 250 m en escale à quai ou au mouillage dans un port recensant plus de 70 escales en 2024, lorsque la connexion à quai n'est pas envisagée. Si le navire est déjà équipé d'un système SCR, la compagnie s'engage à l'utiliser dans ces ports.

La compagnie s'engage à utiliser des solutions qui minimisent les émissions de polluants atmosphériques à partir de 3 milles nautiques en cas de pics de pollution déclarés par les autorités locales.

ENGAGEMENT 16

La compagnie s'engage à surveiller les émissions visibles lorsqu'elle est en escale, en prenant les mesures correctives appropriées en cas d'émissions de fumée visibles signalées par les autorités portuaires.

La compagnie autorise la DIRM MED (en tant qu'autorité de contrôle de l'État du port) à publier les résultats des inspections relatives aux oxydes de soufre (SOx) sur son site web, afin de promouvoir l'information publique.

ENGAGEMENT 17

Lorsque cela est disponible et opérationnellement faisable, la compagnie s'engage à utiliser des solutions de transport à faibles émissions au mouillage, à quai, et lors des excursions (exemples : bus et navettes maritimes décarbonés, mobilités douces).



Les engagements des compagnies

Croisière durable

SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE DES PASSAGERS ET TRANSPARENCE

ENGAGEMENT 18

La compagnie s'engage à sensibiliser les passagers aux enjeux environnementaux en Méditerranée et aux actions possibles pour protéger ces zones, en diffusant les outils de communication mis à sa disposition par la DIRM MED, sous réserve de l'accord de la compagnie.

La compagnie s'engage à rendre les informations sur ses performances environnementales accessibles aux passagers dans son Rapport Annuel de Durabilité.



RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

ENGAGEMENT 19

Lorsque cela est opérationnellement possible, la compagnie s'engage à collaborer avec les acteurs locaux afin d'améliorer son empreinte sociale lors des escales. Cela inclut notamment :

- La planification et la gestion des excursions à terre pour prévenir et minimiser la surfréquentation des sites touristiques,
- La promotion de l'économie locale et, lorsque cela est possible, en s'approvisionnant auprès de fournisseurs locaux dans les ports français de tête de ligne en Méditerranée.

ENGAGEMENT 20

Sauf en cas de nécessité absolue, la compagnie s'engage à ne pas s'approvisionner en eau douce dans les ports situés dans des zones déclarées en situation de sécheresse.

Les engagements des partenaires

Escales durables

Après 2 années, il a été constaté des difficultés d'application du référentiel. Notamment, certaines actions ne peuvent être réalisées unilatéralement par les compagnies de croisière sans une collaboration avec d'autres acteurs du secteur maritime.

De ce fait, pour garantir la pérennité et l'amélioration continue de cette démarche, il est essentiel que les rôles des partenaires de la charte soient clairement définis et que ces partenaires s'engagent eux aussi dans les démarches de la charte croisière. Ainsi, lors du BMS de décembre 2024, des engagements "Escales Durables" ont été signés, officialisant une démarche commune et partenariale autour des actions de la Charte Croisière Durable en Méditerranée française.

La collecte et le partage des caractéristiques techniques des navires en escale concernant leur dispositif de connexion à quai (type de connexion, puissance, localisation de la trappe, etc).

Le signalement en amont des pics de pollution par les capitaineries aux navires de croisière, afin d'envisager les mesures utiles et la remontée systématique des fumées denses et nauséabondes constatés.

La promotion de solutions de mobilité décarbonées et moins polluantes à quai (infrastructures ou prestations) pour le transport terrestre et maritime des personnes, en lien avec les autorités portuaires, collectivités locales, les principaux armateurs et les services de l'État compétents.

L'accessibilité à l'information de branchement à quai effectif et l'identification des éventuelles difficultés au branchement afin d'améliorer le taux de raccordement.

La poursuite d'études locales sur l'évolution de la qualité de l'air dans les principales villes portuaires de la façade, grâce au concours des organismes de suivi de la qualité de l'air afin de mesurer l'abattement réel des émissions de SOx, NOx, CO2 et particules fines.

Lors de l'agrément par les autorités portuaires des collecteurs de déchets portuaires, une attention sera portée sur la valorisation et le recyclage des déchets collectés.

Application de la charte

GOUVERNANCE ET PERSPECTIVES

- Un nouveau référentiel valide pour 5 ans
- Développement et révision du comité de suivi et de pilotage (COFIL).
- Incitation des autorités portuaires à adhérer à la charte et aux engagements escales durables.
- CLIA assure un rôle d'interface et de conseil entre ses compagnies et la DIRM pour l'élaboration de la documentation afin de garantir une compréhension harmonisée des engagements et de la portée de l'audit.
- Pour les compagnies non membres de la CLIA, la communication est assurée par la DIRM MED.
- Développement du réseau des partenaires de la charte.

COMMUNICATIONS ET DIFFUSION

Les compagnies signataires s'engagent à fournir une information transparente sur les conditions de mise en application de la charte.

Les compagnies signataires et non signataires sont identifiées sur le site internet de la DIRM MED. La liste des navires signataires est à la disposition des autorités portuaires pour d'éventuelles mesures d'incitation ou de priorisation.

Une identité visuelle (logo, affiche, film et exposition photo) et des outils de sensibilisation sont aussi à la disposition des adhérents et partenaires de la charte.

CONTRÔLE DU RESPECT DES ENGAGEMENTS

La compagnie s'engage à accepter les 4 étapes du système de vérification (réponse au questionnaire technique, réalisation de l'audit navire, définition du plan d'action, validation des actions).

La compagnie s'engage à fournir l'accès à la documentation et à la réalisation d'un audit annuel à bord d'un navire de sa flotte.

Les audits à bord sont réalisés par un organisme vérificateur indépendant agréé par la DIRM MED ou par des auditeurs de la DIRM MED et en utilisant un questionnaire standardisé.

LES GUIDES ET PARTENAIRES DE LA CHARTE

Pour assurer la mise en place des objectifs de la charte, des guides d'utilisation sont à la disposition de l'ensemble des parties intéressées et seront mis à jour avec l'application du nouveau référentiel :

- Guide de l'auditeur,
- Guide de l'audit,
- Guide de l'identité visuelle,
- Guide des tierces parties,
- Engagements escales durables.

La charte incite également les compagnies et les différents partenaires à adhérer à la charte grâce au formulaire d'adhésion.



Autorités signataires



M. Philippe TABAROT
Ministre chargé des transports



Mme. Céline CARON-DAGIONI
Ministre de l'équipement, de l'environnement
et de l'urbanisme

Compagnies signataires

AU LANCEMENT DE L'ÉDITION 2025 DE LA CHARTE



Michele FRANCONI
Chief energy transition officer



Patrick AUGIER
Directeur exploitation et
secrétaire général



NORWEGIAN CRUISE LINE
HOLDINGS LTD.



For Norwegian cruise line holdings ltd.
Angela STARK
SVP, assistant general counsel,
securities, sustainability and compliance



Catherine GERARD
Directrice marketing

ORIENT  EXPRESS
SAILING YACHTS

Christophe BRIERE DE LA HOSSERAYE
Sustainability senior manager



CHARTÉ
CROISIÈRE
DURABLE
MÉDITERRANÉE



Compagnies signataires

AU LANCEMENT DE L'ÉDITION 2025 DE LA CHARTE



CARNIVAL
CORPORATION & PLC



for CARNIVAL CORPORATION & PLC
John HAEFLINGER
Senior Vice President, Maritime Policy & Analysis



Nicolai SKOGLAND
Executive director



Frank WEBER
Senior vice president of fleet operations



Aleksander BIENIEK
Vice president marine operations



Royal Caribbean Group



For ROYAL CARIBBEAN GROUP
Alessandro CAROLLO
Associate Vice President



CHARTER
CROISIÈRE
DURABLE
MÉDITERRANÉE



MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité